

Cabinet

Réf N° 2026-0306

Affaire suivie par : Amandine Gaillard

Tél : 04 79 69 16 36

Mél : ce.dsden73-ii@ac-grenoble.fr

Site internet : www.ac-grenoble.fr/ia73

131 avenue de Lyon
73000 Chambéry Cedex 18

Chambéry, le 13 mars 2026

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
des collèges publics et privés,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de
LP accueillant une 3PM
Madame la directrice du LPA de Cognin,
Mesdames les directrices de CIO,

Objet : rentrée 2026 - Admission en 3^{ème} « prépa-métiers » ou 3^{ème} de l'enseignement agricole

Références :

- Arrêté du 23 juillet 2015 modifiant l'organisation des enseignements dans les classes de troisième de l'enseignement agricole.
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et son article 14
- Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »
- Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers »

Vous trouverez ci-jointes les modalités d'admission en 3^{ème} « prépa-métiers » ou 3^{ème} de l'enseignement agricole.

L'objectif de la 3^{ème} « prépa-métiers » est d'accompagner les élèves **volontaires** à élaborer leur projet d'orientation, en particulier vers une seconde de la voie professionnelle sous statut scolaire ou par l'apprentissage. Ils pourront découvrir des métiers et les différentes voies et modalités de formation pour y accéder, tout en consolidant les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture **comme tout élève de 3^{ème}**.

Ces classes n'ont pas pour finalité d'accueillir les élèves en difficulté scolaire ou présentant des troubles cognitifs et/ou du comportement.

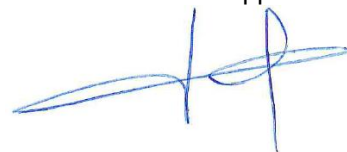
La demande d'admission en 3^{ème} « prépa-métiers » ou 3^{ème} agricole est faite par **les représentants légaux de l'élève**. Si un élève sort de 3^{ème} « prépa-métiers » ou 3^{ème} agricole [...] pour quelque motif que ce soit, il est réaffecté en classe de 3^{ème} dans son collège d'origine.

La demande est formalisée par la constitution d'un dossier de candidature en 3^{ème} « prépa-métiers » ou 3^{ème} de l'enseignement agricole (cf. document joint) qui sera examiné en commission départementale.

Les dossiers sont à adresser pour le **mercredi 13 mai au plus tard en version papier + un envoi par mail** (1PDF par élève) à l'établissement du vœu 1 de l'élève, avec copie papier + mail au CIO de secteur :

Tout dossier transmis hors délai et/ou incomplet ne pourra pas être étudié par la commission.

Giuseppe INNOCENTI



PJ : 1 fiche de procédure
1 dossier de candidature
1 tableau à compléter par lycée d'accueil
1 fiche d'engagement d'inscription

ADMISSION EN 3^{ÈME} « PREPA-METIERS » OU 3^{ÈME} DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE – VENDREDI 29 MAI 2026 à 14h00

La commission départementale d'étude des dossiers de candidature se déroulera le **vendredi 29 mai 2026** à partir de 14h00 au lycée professionnel « La Cardinière » à Chambéry. Elle sera présidée par monsieur le Directeur académique.

L'étude des dossiers est répartie en 6 sous-commissions (1 par lycée) composées des membres suivants:

- la Psychologue de l'Education nationale de l'établissement
- le proviseur du LP avec possiblement un membre de l'équipe de direction élargie
- des membres de l'équipe pédagogique de la classe de 3^{ème} PM
- des représentants de parents d'élèves.

Un avis défavorable rendu l'est pour l'ensemble des vœux et doit être motivé.

Une attention particulière est portée à la parité entre les demandes des filles et celles des garçons.

NOTIFICATION AUX FAMILLES

Les listes **validées** sont adressées aux établissements d'accueil et aux établissements d'origine par la DSDEN, le **mercredi 3 juin 2026 au plus tard** :

- les établissements d'accueil préviennent directement les élèves retenus en liste principale
- les établissements d'origine informent les familles des élèves classés en liste supplémentaire ou refusés

Les familles devront confirmer leur inscription par retour du courrier avec les documents adressés par l'établissement d'accueil avant la date limite imposée par ce dernier.

Il conviendra d'insister auprès des familles sur le caractère impératif de cette recommandation dont le non-respect se traduira par la perte de la place proposée et l'appel de la liste supplémentaire.

Les 3^{ème} « PREPA-METIERS » et 3^{ème} de L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE des établissements publics du département

Classe	Établissement	Internat
3^{ème} Prépa Métiers	LP La Cardinière - Chambéry ce.0731043M@ac-grenoble.fr	NON
	LP Le Nivolet - La Ravoire ce.0730032N@ac-grenoble.fr	NON
	LPO Paul Héroult - St Jean de Maurienne * ce.0730037U@ac-grenoble.fr	OUI
	LP du Grand Arc – Albertville ce.0730006K@ac-grenoble.fr	NON
	LPO Ambroise Croizat – Moûtiers ce.0730029K@ac-grenoble.fr	NON
	LPO René Perrin – Ugine ce.0730043A@ac-grenoble.fr	NON
3^{ème} enseignement agricole	LPA - Cognin (<i>internat possible</i>) lpa.cognin@educagri.fr	OUI

* : pas de cours le mercredi, internat 2 nuits par semaine (lundi et jeudi)

A titre informatif, il existe des classes de 3^{ème} prépa-métiers et de 3^{ème} de l'enseignement agricole dans les lycées privés sous contrat du département :

- 3^{ème} « prépa-métiers » : LP Le Margériaz (Barberaz), LP Ste Geneviève (Chambéry), LP Ste Anne-Savoisienne (La Motte-Servolex), LP J. d'Arc (Albertville)
- 3^{ème} de l'enseignement agricole : lycée agricole Costa de Beauregard (Chambéry)

Les familles intéressées par un établissement privé doivent s'adresser directement à l'établissement souhaité.

RAPPEL adresses postales et courriel des CIO :

Albertville : 45 avenue Jean Jaurès – 73200 ALBERTVILLE _ ce.dsden73-cio-albertville@ac-grenoble.fr

Chambéry : 65 avenue de Lyon – 73000 CHAMBERY _ ce.dsden73-cio-chambery@ac-grenoble.fr

Saint Jean de Maurienne : 151 avenue Samuel Pasquier – 73300 SAINT JEAN de MAURIENNE _ ce.dsden73-cio-st-jean-de-maurienne@ac-grenoble.fr